

## Grosse décision à prendre

Suite aux annonces de la ministre Madame Blais au sujet de la réouverture des établissements de santé hébergeant des personnes âgées, l'équipe de direction du SASMAD a demandé un avis scientifique pour éclairer nos procédures de retour éventuel de nos visites d'accompagnement spirituel en présence réelle.

Voici la réponse très éclairante de Madame Marie Hatem, PhD, professeure titulaire de l'École de Santé publique-Département de médecine sociale et préventive à l'Université de Montréal concernant les visites à domicile et la communion :

Bonjour monsieur Dupré,

Comme nous n'avons pas de règles précises pour des interventions aussi spécifiques que sont les vôtres, nous devons y appliquer les principes du confinement et de prévention de la contamination.

Dans ce contexte, en cette période, le fait d'être vacciné est supposé conférer la protection contre l'infection à la personne vaccinée et non aux personnes que celle-ci côtoie. Ainsi, dans l'offre de vos services, il serait primordial que les personnes qui se rendent au domicile des fidèles :

- soient vaccinées;
- portent le masque en tout temps;
- désinfectent leurs mains avant et après les contacts; et,
- désinfectent le matériel utilisé éventuellement lors de la visite.

Dans de telles conditions, le nombre de doses de vaccins reçu par les personnes visitées n'est plus important puisque la personne qui rend visite est elle-même protégée et prend toutes les mesures pour éviter de porter la contamination aux personnes visitées.

Si vous êtes en mesure d'appliquer et de faire appliquer ces mesures en tout temps, la communion pourrait être offerte également. Nous avons produit un enregistrement pour offrir les directives et les mesures à prendre pour donner la communion à domicile; l'enregistrement se trouve sur le site web du diocèse.

J'espère que ceci vous aidera dans la poursuite de votre ministère tant important.

Bonne continuation,

Marie Hatem

Cette réponse claire encourage l'équipe de direction du SASMAD à privilégier encore et toujours la prudence.

Le directeur du SASMAD a pensé à un petit protocole pour faciliter votre prise de décision car dit-il « c'est d'abord à vous d'évaluer votre volonté (ou non) de reprendre éventuellement vos accompagnements en présence » et c'est à la direction du SASMAD

de s'assurer que chacun prend une décision éclairée et conforme aux normes établies ici par Docteur Hatem.

Quelques questions à vous poser :

1. Ai-je reçu mes 2 doses? (Immunité complète deux semaines après la 2<sup>ème</sup> dose)
2. Suis-je satisfait(e) de mon immunité personnelle compte tenu de mon âge et de mon état général de santé?
3. Ai-je le goût de reprendre temporairement mes accompagnements parce que c'est l'été et que je pourrai aller visiter la personne dehors en me disant que je réévaluerai ma décision à l'automne?
4. Suis-je prêt(e) à recommencer maintenant ou ai-je fixé une date approximative pour le faire?

EN RÉPONDANT OUI À TOUTES CES QUESTIONS, VOUS POUVEZ RECOMMENCER VOS VISITES EN PRÉSENTIEL MÊME SI LA PERSONNE QUE VOUS ACCOMPAGNEZ N'A PAS REÇU LES VACCINS ET N'A PAS UNE IMMUNITÉ COMPLÈTE, SELON LES AVIS DE DOCTEUR HATEM.

Vous n'aurez alors qu'à respecter les désirs de votre bénéficiaire et/ou des personnes qui en sont responsables et fixer votre rendez-vous en présentiel. On vous demanderait également d'en parler avec votre coordonnatrice puisque, comme vous le voyez, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU SASMAD D'APPLIQUER CES RECOMMANDATIONS ET DE PRENDRE TOUTES LES MESURES CITÉES EN TOUT TEMPS POUR OFFRIR UN SERVICE SÉCURITAIRE AUPRÈS DE LA POPULATION.

Quelles que soient vos raisons (vous n'êtes pas vaccinés ou vous n'avez pas l'intention de reprendre en personne à court, moyen ou long terme pour des raisons personnelles ou de santé, ... Si vous souhaitez continuer vos accompagnements spirituels par téléphone, avec le consentement de la personne bénéficiaire ou des responsables, l'équipe de direction SASMAD vous appuie bien sûr.

Bonne réflexion ! et n'oubliez pas que les coordonnatrices sont au bout du fil et seront heureuses d'en discuter avec vous. Merci *André Dupré*, directeur du SASMAD

Si vous voulez donner la communion, voici le site expliquant la procédure exacte à suivre : <https://www.youtube.com/watch?v=8oY1n85NM-k>

Adresse courriel pour envoyer vos intentions de prière : [misericorde.mercysasmad@gmail.com](mailto:misericorde.mercysasmad@gmail.com)

Pour accéder au site du SASMAD : <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/sasmad>